

Code de conduite des fournisseurs de Thinkproject

Ce code de conduite des fournisseurs résume les normes de Responsabilité Sociétale des Entreprises que les fournisseurs doivent respecter pour travailler avec le groupe Thinkproject. Dans ce contexte, le terme « fournisseur » désigne toute personne physique ou morale qui fournit des produits ou des services au groupe Thinkproject. Chaque fournisseur est tenu d'adhérer aux principes énoncés dans le présent document.

Environnement

- **Réglementation Environnementale** : Le fournisseur se conforme à toutes les réglementations environnementales applicables.
- **Protection de l'Environnement** : Le fournisseur s'efforce continuellement de minimiser l'impact négatif de ses activités commerciales sur l'environnement.

Social

- **Non-Discrimination et Traitement Equitable** : Le fournisseur n'autorise aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique, le sexe, la couleur de peau, la religion, les opinions politiques, le handicap, l'orientation sexuelle, la race, l'âge, la nationalité ni le milieu social. Le fournisseur combat toute forme de discrimination de ce type et promeut un lieu de travail caractérisé par l'égalité des chances, la diversité et le respect. Cela inclut le respect de toutes les lois applicables en matière de mesures disciplinaires et l'abstention de l'utilisation ou de la menace de toute forme de châtime corporel, d'abus ou de harcèlement.
- **Liberté d'Association et Droit à la Négociation Collective** : Le fournisseur respecte le droit des employés à s'associer librement et à négocier collectivement, conformément aux lois applicables.
- **Interdiction du Travail des Enfants** : Le fournisseur n'emploie aucune personne âgée de moins de 18 ans si cela n'est pas conforme à la législation locale applicable, ainsi qu'aux normes 138 et 182 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Conformément aux conventions de l'OIT, le fournisseur n'emploie aucune personne âgée de moins de 18 ans pour n'importe quel type de travail dangereux.
- **Interdiction du Travail Forcé** : Le fournisseur n'utilise aucune forme de travail forcé ou obligatoire. Cela inclut l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.
- **Santé et Sécurité** : Le fournisseur respecte ou va au-delà des lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail, afin de fournir un environnement de travail sûr et sain à ses employés. De plus, les employés reçoivent une formation appropriée sur les mesures et les questions de santé et de sécurité au travail. Le fournisseur agit

également en conformité avec les lois applicables en matière de conditions de vie acceptables.

- **Salaires et Heures de Travail Équitables** : Le fournisseur respecte toutes les lois applicables concernant les heures de travail (maximales) et les salaires (minimaux). Les employés reçoivent une rémunération équitable afin de leur assurer des conditions de vie acceptables.

Gouvernance

- **Sécurité et Protection des Données** : Le fournisseur agit en conformité avec les lois applicables et les normes internationales relatives à la protection des données. Cela inclut le respect de la vie privée et des informations confidentielles de chaque individu et le traitement des données personnelles de manière responsable et confidentielle. Le fournisseur veille à ce que les données personnelles soient protégées contre toute utilisation abusive.
- **Concurrence Loyale, Lois et Contrôles des Exportations** : Le fournisseur se conforme à toutes les lois et réglementations applicables en matière de concurrence, de contrôle des exportations et des douanes. Le fournisseur ne se livre à aucune action entraînant une influence indue, une concurrence déloyale ou une atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'autrui.
- **Anti-Corruption et Conflits d'Intérêt** : Le fournisseur bannit tous les types de corruption et de pots-de-vin de ses pratiques commerciales et agit conformément aux lois et règlements applicables en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin. Le fournisseur interdit les cadeaux aux fonctionnaires ainsi qu'aux décideurs du secteur privé destinés à influencer les décisions commerciales. Le fournisseur évite en outre tout conflit d'intérêt susceptible d'influencer les relations commerciales.

Chaque fournisseur est tenu de signaler toute violation des normes énoncées dans le code de conduite des fournisseurs du groupe Thinkproject. Les employés des fournisseurs ont la possibilité de soumettre un rapport anonyme par de biais du système de dénonciation du groupe Thinkproject sur le lien suivant : <https://thinkproject.integrityline.com/>. Les détails des procédures et des processus de signalement se trouvent dans la politique de dénonciation correspondante, qui peut être consultée via le même lien.

Tous les rapports, y compris les références au dénonciateur, seront traités de manière confidentielle et conformément aux lois applicables.

CONTRÔLE DU DOCUMENT

Version	Date	Auteur	Approuvé par	Détails des modifications apportées
1.0	29.07.2022	Marc Kiesser	Anne-Aurélie Duval Patrik Heider	Première version
1.1	22.12.2022	Marc Kiesser	Anne-Aurélie Duval Renzo Taal	Changement de la responsabilité d'approbation